



G R O U P E F R A N Ç A I S

Compte rendu de la participation du Groupe français de l'Union interparlementaire (UIP) à la 148^e Assemblée de l'UIP du 23 au 27 mars 2024 à Genève (Suisse)

Une délégation du Groupe français de l'Union interparlementaire (UIP), conduite par M. Xavier Iacovelli, sénateur des Hauts-de-Seine (RDPI) et président exécutif de ce Groupe¹, et composée de Mme Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère (SOC), M. Bernard Buis, sénateur de la Drôme (RDPI), Mme Corinne Féret, sénatrice du Calvados (SOC), M. Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur de la Sarthe (Les Républicains), Mme Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie (Renaissance) et Mme Laetitia Saint-Paul, députée du Maine-et-Loire (Renaissance) s'est rendue à Genève, en Suisse, **pour participer à la 148^e Assemblée de l'UIP organisée du 23 au 27 mars 2024**. Outre la participation aux travaux de cette Assemblée qui a rassemblé 142 délégations de parlements membres², 10 membres associés³ et un certain nombre d'observateurs⁴, cette mission a été l'occasion de contacts et d'échanges bilatéraux avec différentes délégations étrangères.

I – UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX TRAVAUX DE LA 148^e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

► Les membres de la délégation ont participé aux **travaux des commissions et organes de l'UIP** au sein desquels ils exercent des responsabilités particulières, ainsi qu'aux réunions du groupe géopolitique des Douze Plus.

● A la suite de son élection comme Président exécutif du Groupe français, **M. Xavier Iacovelli, président de la délégation**, a poursuivi le mandat de son prédécesseur au sein du **comité exécutif** (le « Comex ») **de l'UIP**, dont les réunions ont débuté dès le 21 mars à Genève. M. Iacovelli a pris part aux réunions du Comex, qui a passé en revue les activités récentes et à venir de l'UIP. Le sous-comité des finances de l'UIP, que M. Iacovelli a rejoint début 2024, a présenté un point sur la situation budgétaire qui a mis l'accent sur la dynamique positive des recettes, supérieures aux dépenses en 2023, et sur la solidité financière de l'organisation (M. Xavier Iacovelli a restitué plus tard ces éléments aux membres du Groupe des Douze Plus). M. Xavier Iacovelli a demandé des éclaircissements sur les projets d'ouverture de bureaux régionaux de l'UIP en Uruguay et en Egypte et leurs conséquences financières. Le chantier de la réforme des statuts de l'UIP, lancé lors de la 147^e Assemblée de Manama (Bahreïn) en mars 2023, et qui devrait aboutir en octobre 2024, a aussi été évoqué.

● A l'ouverture de l'Assemblée, **Mme Véronique Riotton** a participé activement aux réunions du **Bureau des femmes parlementaires** dont elle est membre, ainsi qu'au Forum des femmes parlementaires. Ces réunions ont notamment mis en lumière les travaux de la réunion parlementaire

¹ Elu le 29/11/2023 à la suite de la non-réélection de M. Frédéric Marchand [RDPI, Nord] lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

² Plus de 700 parlementaires présents (36 % de femmes), dont 55 Présidents d'assemblée.

³ Dont l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

⁴ Agences onusiennes, associations interparlementaires régionales.

tenue à l'occasion de la **68^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le 12 mars 2024**, sur le thème « *Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté* ». Mme Riotton ayant présidé une large part des travaux conduits à New York, elle en a présenté le rapport, rappelant que cet événement avait réuni 113 parlementaires (dont 105 femmes) de 38 pays, ainsi que des membres du personnel parlementaire, des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales et de la société civile. Les débats ont notamment mis l'accent sur trois actions que les parlements peuvent prendre pour rompre le cycle de la pauvreté : premièrement, instaurer la parité femmes-hommes et veiller à ce que les décisions soient prises dans une perspective de genre ; deuxièmement, adopter des lois sensibles au genre, suivre leur mise en œuvre et les assortir de budgets intégrant la dimension d'égalité des sexes ; troisièmement, enfin, instaurer un dialogue approfondi avec les femmes et les filles au sein de la société.

- **Mmes Marie-Noëlle Battistel, Véronique Riotton et Laetitia Saint-Paul** ont également participé à la 37^e session du **Forum des femmes parlementaires**, et notamment à la réunion-débat sur le thème « *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable* ». **Mme Battistel** y a notamment pris la parole pour rappeler que si les fondateurs de l'UIP, le député français Frédéric Passy et le député britannique William Randal Cremer figuraient parmi les premiers lauréats du Prix Nobel de la Paix, ces deux dernières années, c'est à des femmes que le Prix a été décerné : à Oleksandra Maviitchuk en 2022, au nom du Centre pour les libertés civiles d'Ukraine ; à Narges Mohammadi en 2023, pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran et sa lutte pour la promotion des droits humains et la liberté pour tous. Elle a aussi fermement regretté que les femmes demeurent trop souvent tenues à l'écart des mécanismes de résolution des crises, de stabilisation et de reconstruction, et appelé chaque délégation à dénoncer et condamner avec force les violences sexuelles faites aux femmes en temps de conflit, dont le recours odieux au viol comme arme de guerre, en complète violation du droit international.

- **Mme Laetitia Saint-Paul** a, quant à elle, pris part aux travaux du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dont elle a été élue membre lors de la 147^e assemblée, et dont les débats se tiennent à huis clos⁵.

- **La délégation, représentée par Mme Laetitia Saint-Paul et Mme Corinne Féret, a également participé aux travaux de la Commission de la paix et de la sécurité**, dont l'ordre du jour appelait l'examen d'un projet de résolution portant sur « **l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle** ».

Devant la **Commission de la paix et de la sécurité**, **Mme Saint-Paul** a tout d'abord souligné que le développement de l'autonomie des systèmes d'armes interroge le rapport à la guerre et s'accompagne de défis éthiques et juridiques inédits. Il s'agit notamment de s'assurer que l'intelligence artificielle ne favorise pas les biais de traitement, qu'il s'agisse de biais de genre ou de biais ethniques qui feraient de certaines populations des cibles particulières. Elle a ainsi rappelé la position de la France au sujet des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), et les trois grands principes qui la soutiennent : le respect du droit international, et en particulier le Droit international humanitaire ; une interaction « homme-machine » permettant un contrôle humain suffisant et à tout moment de tout système d'armes ; la permanence de la responsabilité du commandement humain, seul responsable légitime pour définir et valider les règles de fonctionnement, d'emploi et d'engagement des systèmes d'armes. **Mme Féret**, quant à elle, s'est félicitée que l'UIP se saisisse de cette question, car quand bien même le développement de SALA pleinement autonomes s'avérerait hypothétique, il convient de ne pas retarder les discussions relatives à leur encadrement au regard du droit international, et notamment du droit international humanitaire (DIH). En effet, il n'est pas possible de numériser ou de traduire les lois du DIH par un algorithme, car elles reposent intrinsèquement sur l'intuition et le discernement humains, et l'engagement de la responsabilité pénale internationale pour des violations

⁵ Pour en savoir plus : <https://www.ipu.org/fr/propos-de-luip/structure-et-gouvernance/conseil-directeur/groupe-consultatif-de-haut-niveau-sur-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-lextremisme-violent>

du DIH imputables aux SALA pourrait susciter des difficultés. La délégation a ensuite suivi de près les débats et la discussion des amendements, ne parvenant pas toujours à faire valoir sa position. Aussi, au terme de son examen, elle a estimé que la Commission s'était fourvoyée en supprimant du texte de la résolution la référence au caractère « létal » des systèmes d'arme visés.

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Bernard Buis, M. Louis-Jean de Nicolaÿ et Mme Véronique Riotton ont, quant à eux, contribué aux travaux de la **Commission du développement durable**, consacrés principalement à l'examen d'un projet de résolution intitulé « **Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité** ».

Ce projet de résolution invite les parlements à s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique en utilisant les outils à leur disposition. Il appelle à une réduction immédiate, nette et durable des émissions de gaz à effet de serre et au développement rapide des énergies renouvelables.

La délégation française a soutenu l'esprit du projet de résolution et les efforts des rapporteurs pour le défendre contre les tentatives de déconstruction de certains pays (comme la Russie, la Chine ou l'Iran) visant par exemple à supprimer des références à la sortie des énergies fossiles, à la nécessité de réduire drastiquement les émissions de méthane ou encore à l'impact des conflits armés sur le changement climatique.

M. Bernard Buis a présenté les amendements que le Groupe français de l'UIP avait adoptés en amont de la 148^e Assemblée sur proposition de Mme Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère, qui tendaient notamment à mentionner dans le texte un objectif de neutralité carbone dans le secteur de la construction et de la rénovation de bâtiments. En effet, cet objectif a été considéré comme hors de portée à court terme pour un grand nombre de pays à l'échelle mondiale. **Mme Marie-Noëlle Battistel**, quant à elle, a obtenu que soit mentionnée la société civile (et notamment les groupes vulnérables) parmi les acteurs susceptibles de nouer des partenariats pour l'action climatique, et qu'une référence soit faite à la nécessité de réduire la consommation énergétique mondiale (notion de « sobriété »).

● **La délégation** a également **participé** à une réunion-débat de la **Commission de la démocratie et des droits de l'homme** sur le thème « *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi* » ainsi qu'à une séance organisée par la délégation d'Ukraine sur la situation dans ce pays.

► Dans le contexte du conflit dans la bande de Gaza et de fortes tensions au Proche-Orient, cette 148^e Assemblée a de fait été marquée par d'importantes divisions qui se sont traduites par **l'impossibilité d'adopter un point d'urgence**, malgré des positions moins clivées qu'en octobre dernier, lors de la 147^e Assemblée.

Aux termes des articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire.

Six propositions de résolutions avaient été initialement déposées, dont quatre sur la situation au Moyen-Orient⁶ :

1. « *Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza* » par la délégation de l'Afrique du Sud avec l'appui du Groupe arabe et du Groupe africain ;

⁶ Pour en savoir plus : <https://www.ipu.org/fr/event/148e-assemblee-et-reunions-connexes#event-sub-page-32638/>

2. « *La libération immédiate des otages à Gaza* », par la délégation d'Israël ;
3. « *La diplomatie parlementaire pour la paix en Palestine* » par les délégations de l'Indonésie et de la Malaisie » ;
4. « *Appel à une action urgente concernant le conflit au Moyen-Orient* », par les délégations du Danemark, de la **France**, de la Hongrie, de l'Irlande, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suède ;
5. « *Des élections libres, régulières, transparentes et sans interdictions : pour une transition démocratique ordonnée et pacifique en République bolivarienne du Venezuela* », par les délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay ;
6. « *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo* », par la délégation de la République démocratique du Congo

La troisième proposition a été retirée au profit de la première, et seules la première, la quatrième et la cinquième ont été soumises au vote, les autres ayant été retirées après avoir été présentées. Le **texte** présenté par le **Danemark, la France et d'autres pays du Groupe des Douze Plus**, était volontairement court et centré sur l'essentiel, en **appelant** « *à un cessez-le-feu immédiat pour protéger les civils de toutes les parties, à la libération de tous les otages, à l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire essentielle et au respect de toutes les lois internationales pertinentes* ».

C'est **sur la base de ce texte et de celui de l'Afrique du sud** qu'a été menée une **tentative de conciliation**, à l'initiative de la Présidente de l'UIP, **Tulia Ackson**, représentée par le Secrétaire général **Martin Chungong**. Outre les représentants des délégations de l'Afrique du Sud, du Danemark et de la France, ont participé le Président du Groupe africain, membre de la délégation d'Algérie, le Président du Groupe des Douze Plus, membre de la délégation de Belgique, et une représentante de la délégation du Royaume-Uni. **Alors qu'un accord avait été trouvé** autour des quatre points jugés susceptibles d'aboutir à un accord – cessez-le-feu, libération inconditionnelle des otages, accès sans entrave à l'aide humanitaire, respect absolu du droit international – **celui-ci a volé en éclats** en raison de l'exigence du Président du groupe africain d'inclure dans le texte de la résolution la libération des prisonniers « politiques » détenus en Israël.

Finalement, trois propositions ont donc été soumises au vote (1, 4 et 5).

Pour être retenue, une proposition de résolution de point d'urgence doit recueillir deux tiers des suffrages exprimés pour ou contre le texte. Si **aucune des trois propositions n'a atteint ce seuil**, celle soutenue par le groupe arabe et africain a largement devancé la seconde en nombre de voix. Toutefois, l'analyse des positions des délégations à l'occasion du vote montre une évolution nette vers un **moindre isolement occidental**, la proposition émanant de plusieurs membres des Douze Plus ayant reçu le soutien – ou a minima l'abstention – de plusieurs délégations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale et du Sud. Surtout, il est notable qu'au lendemain de l'échec du vote d'un point d'urgence, l'annonce de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies d'une résolution allant dans le même sens que la proposition soutenue par la France, un grand nombre de délégations ont cherché à soumettre à nouveau au vote un texte ainsi rédigé. Une telle option n'étant pas prévue par le Règlement de l'UIP, seule une [déclaration](#) de ses dirigeants a reçu le soutien de l'Assemblée.

► Le **débat général**, consacré à « La diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension, a donné lieu à deux interventions de membres de la délégation, l'une de **M.Xavier Iacovelli**, l'autre de **Mme Marie-Noëlle Battistel**.

Ayant souligné que le concept de diplomatie n'allait pas de soi, la diplomatie étant une fonction régaliennne traditionnellement exercée par le pouvoir exécutif, **M. Iacovelli** a fait valoir les atouts de la diplomatie parlementaire dans un monde secoué par les crises et les conflits. Après avoir rappelé que la diplomatie parlementaire était l'essence même de l'UIP, organisation créée en 1886 par deux parlementaires français et britannique, il a regretté que les discussions en vue d'un compromis n'aient pas abouti et que les parlementaires n'aient pas réussi à adopter un point d'urgence sur la situation à Gaza, considérant que la 148^e Assemblée de l'UIP n'avait pas été à la hauteur de l'enjeu.

Quant à **Mme Battistel**, après avoir regretté que l'Assemblée ne soit pas parvenue à s'accorder sur un point d'urgence, elle a souligné sa confiance dans le dialogue et la diplomatie parlementaire, s'appuyant sur le succès du Sommet des Présidentes d'Assemblée organisé à Paris, les 6 et 7 mars derniers. Ce [Sommet](#) a réuni 24 Présidentes d'Assemblées de tous les continents, dont la Présidente de l'UIP Tulia Ackson, en faveur des droits des femmes. La Déclaration adoptée à cette occasion appelle notamment à mettre en œuvre des actions urgentes et résolues en faveur du droit à l'éducation des filles, condition première de leur émancipation, et de l'accès à la santé et à la protection de leurs droits sexuels et reproductifs, défi majeur en termes d'égalité.

• Enfin, la délégation a également pris part aux débats du **Conseil directeur, M. de Nicolaÿ** ayant notamment présenté le compte rendu du [Troisième séminaire régional sur les objectifs de développement durable](#) à l'intention des pays des Douze Plus, organisé à Paris, au Sénat, les 18 et 19 janvier 2024. **Mme Riotton** a été désignée par le Groupe des Douze Plus pour faire état des travaux de ce dernier durant l'Assemblée, la délégation française ayant participé à l'ensemble de ses réunions.

Enfin, le **Conseil directeur a élu M. Louis-Jean de Nicolaÿ au sein du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient** (72 voix pour, contre 35 voix en faveur d'un candidat de la délégation du Nigéria).

II. DES RENCONTRES NOMBREUSES ET RICHES EN MARGE DES TRAVAUX DE LA 148^e ASSEMBLEE

► Comme de coutume, la **délégation française** a mené plusieurs réunions bilatérales avec d'autres délégations parlementaires, en provenance du Brésil, de Guinée Bissau, de la Jordanie, du Maroc, des Philippines et d'Ukraine.

• **L'échange avec la délégation brésilienne** a été l'occasion de saluer l'approfondissement de la relation bilatérale entre les deux pays, à l'heure du déplacement du Président de la République au Brésil, qui accueillera à l'automne le **Sommet du G20**. L'entretien a également porté sur les enjeux de préservation de la **forêt Amazonienne**, l'un des deux principaux « poumons verts » du monde avec la forêt du bassin du Congo en Afrique centrale, la délégation brésilienne appelant à trouver le juste équilibre entre protection et exploitation des ressources, dans l'intérêt des populations locales. La situation humanitaire à **Gaza** a aussi été longuement abordée, au lendemain de l'échec des initiatives engagées pour parvenir à l'adoption d'un « point d'urgence », la délégation brésilienne faisant part de son désarroi face à l'incapacité de la communauté internationale à imposer un cessez-le-feu permettant de stopper la crise humanitaire dans l'enclave palestinienne.

• Le conflit entre Israël et le Hamas a également été au cœur des discussions avec la **délégation de Jordanie**. Rappelant l'attachement des autorités jordaniennes au **respect des résolutions des Nations Unies et à la concrétisation de la solution à deux Etats**, la délégation jordannienne a regretté le rejet par les autorités israéliennes des propositions de médiation formulées par la Jordanie afin d'obtenir un **cessez-le-feu immédiat** et de garantir un accès libre et inconditionnel à l'**aide humanitaire et médicale**. La délégation jordannienne a également souligné les efforts entrepris par le pays pour **prévenir un embrasement dans la région**, dans un contexte d'escalade de violence et de contestation des accords de paix face au non-respect des résolutions onusiennes. Le **strict respect du**

droit international, y compris du droit international humanitaire, est du reste considéré comme une impérieuse obligation par les délégations jordanienne et française, cette dernière ayant aussi insisté sur la nécessité d'obtenir du Hamas la **libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages** encore retenus. La Jordanie appelle également à engager dès à présent une réflexion de long terme sur la reconstruction de Gaza, et prioritairement des infrastructures de santé, des écoles et lieux de culte. Dans ce contexte, les parlementaires des deux pays se sont félicités de la **robustesse de la relation bilatérale**, intense et stratégique, comme en témoignent les échanges de confiance entre le Président de la République et le Roi Abdallah II de Jordanie.

- La **rencontre avec les parlementaires marocains** a été l'occasion de se réjouir du réchauffement de la relation bilatérale, après plusieurs mois de tensions et d'incompréhensions mutuelles. Qualifiée d'« extraordinaire » par les deux parties, l'**amitié franco-marocaine** a permis de les surmonter, grâce aussi à la vigueur de la relation interparlementaire entre les chambres des deux pays, marquée par de nombreuses visites et échanges, des prises de positions claires et la conduite de deux programmes de jumelage entre, d'une part, la Chambre des Représentants et l'Assemblée nationale et, d'autre part, la Chambre des Conseillers et le Sénat. Les récents entretiens de la Présidente Yaël Braun-Pivet et du Président Gérard Larcher avec la nouvelle ambassadrice du Royaume du Maroc en France, S.E. Mme Samira Sitail, ont confirmé l'**importance du dialogue parlementaire dans la relation bilatérale**, et laissent entrevoir une prochaine réunion dès cette année du Forum interparlementaire franco-marocain, instance de coopération renforcée entre les quatre assemblées qui ne s'est pas réunie depuis 2019. Les échanges entre les délégations ont également été l'occasion de saluer la confiance qui anime la relation entre le Président de la République Emmanuel Macron et le Roi Mohamed VI, ainsi que d'évoquer la **richesse et la diversité des partenariats** entre les deux pays. A ce sujet, l'accent a notamment été mis sur l'enjeu de la prolongation de la ligne de train à grande vitesse entre Tanger et Marrakech puis Agadir, alors que la réalisation du tronçon entre Tanger et Casablanca avait notamment été confiée à Alstom.

- A la demande de la **délégation de Guinée Bissau**, conduite par le Président du premier parti d'opposition, Domingos Simões Pereira, la délégation française a entendu les critiques de ce dernier s'agissant de l'**évolution de la situation politique dans le pays**, à la suite de la décision du Président de dissoudre le Parlement en décembre 2023, soit moins d'un an après les élections législatives (5 juin 2023). La délégation française s'est engagée à faire état de cette rencontre au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dans un contexte où le Président de la République a tout récemment rappelé à son homologue Umaro Sissoco Embaló, à l'occasion d'une rencontre à Paris le 19 février 2024, l'exigence d'organiser rapidement de nouvelles élections législatives et de rétablir l'ordre constitutionnel. Le Président de la République a ainsi tenu à rappeler que l'approfondissement de la relation bilatérale et des échanges ne pourra se poursuivre et se densifier sans la stabilisation des institutions bissau-guinéennes et a encouragé son homologue à organiser des élections législatives.

- La rencontre avec la **délégation des Philippines**, organisée à sa demande, a essentiellement porté sur les risques que fait peser la Chine sur la liberté de circulation en mer de Chine méridionale et l'appel au soutien de la France pour **faire respecter le droit de la mer et la liberté de navigation**. Cet enjeu s'était déjà trouvé au centre des discussions par téléphone entre le Président de la République et le Président des Philippines, M. Ferdinand Marcos Jr, le 16 septembre 2022. Le Président du Sénat philippin, chef de délégation, a notamment mis en exergue les incidents autour de l'archipel des Spratleys et le cas de la barrière flottante de 300 mètres de long installée par la Chine à l'entrée du récif de Scarborough, un atoll situé au centre-est de la mer de Chine du Sud revendiqué par les deux parties. Anciennes, ces tensions se sont du reste accrues depuis la fin de la présidence de Rodrigo Duterte et la signature par son successeur d'un accord de coopération stratégique de défense mutuelle avec les Etats-Unis. Les échanges ont d'ailleurs également porté sur **Taiwan**, où vivent environ 200 000 ressortissants philippins. Dans un contexte d'escalade et de regain de tensions avec la Chine, toute dérive vers un conflit ouvert fait craindre un véritable embrasement de la région, alors que Taiwan est lié aux Etats-Unis par un accord de défense. Enfin, les parlementaires philippins ont

rappelé l'ambition du pays à **intégrer le Conseil de Sécurité des Nations Unies comme membre non permanent** en 2027, perspective pour laquelle il espère le plus large soutien de la communauté internationale.

- Enfin, une rencontre s'est tenue avec la **délégation ukrainienne**, conduite par M. Oleksandr Kornienko, Premier Vice-Président de la Verkhovna Rada. Les échanges ont permis d'éprouver la **solidité de la relation bilatérale entre l'Ukraine et la France**, dont le soutien sans faille à la défense de l'Ukraine contre la guerre d'agression de la Russie a une nouvelle fois été souligné. La délégation ukrainienne a notamment salué le « leadership » de la France en Europe, singulièrement au cours des deux derniers mois, comme en témoignent la signature de l'accord bilatéral de sécurité et le fort soutien exprimé par le Parlement français. Dans un contexte plus général d'intensification des attaques russes, cette rencontre a mis en exergue l'exigence d'une **montée en puissance de l'aide militaire** apportée à l'Ukraine, après des mois d'incertitudes et d'atermoiements, notamment en raison des blocages politiques au Congrès américain. Les besoins sont nombreux, mais une attention particulière est portée sur les moyens de **défense aérienne**, qui permettraient de lutter plus efficacement contre les tentatives de l'armée russe de poursuivre son offensive sur le front, en éliminant plus rapidement et plus près de la frontière russe les menaces aériennes, et ce faisant en protégeant plus efficacement les populations civiles. Les échanges ont également porté sur les efforts engagés afin d'obtenir le retour en Ukraine des **enfants kidnappés et transférés de force en Russie**, enjeu de deux résolutions adoptées par le Sénat et l'Assemblée nationale. Les autorités ukrainiennes mènent un travail considérable pour identifier les enfants concernés et les localiser. La délégation ukrainienne a également souligné **l'enjeu constant de la reconstruction et de son financement**, alors que les infrastructures essentielles du pays, notamment énergétiques, sont régulièrement visées par les frappes russes et ont été fortement endommagées. Dans ce contexte, elle a salué les initiatives visant à faciliter la mobilisation des **fonds russes gelés en Europe pour financer la reconstruction de l'Ukraine**, regrettant l'opposition de certains membres de l'Union européenne à avancer davantage sur cette voie. Enfin, les parlementaires ukrainiens ont évoqué le **prochain Sommet de l'OTAN à Washington**, exprimant le souhait que l'Ukraine y soit conviée et que lui soit accordé un statut officialisant sa vocation à intégrer l'Alliance, à l'instar du statut de pays candidat qui lui a été octroyé par l'Union européenne lors du Conseil européen du 23 juin 2022.

► La délégation française s'est également entretenue avec les deux Ambassadeurs de France à Genève : **M. Jérôme Bonnafont, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, et Mme Camille Petit, Représentante Permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève**. Ces entretiens ont permis d'exposer l'action de la France à Genève, dans une **période difficile pour le multilatéralisme**, que nombre de commentateurs estiment « en crise », notamment depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, en février 2022, et à la lumière du conflit entre Israël et le Hamas. A Genève, **la France est particulièrement investie dans les domaines de la santé mondiale, des droits humains ainsi que de l'action humanitaire et des migrations**. A ce sujet, les échanges ont permis de souligner la nécessité d'accentuer la valorisation de la diplomatie française, alors qu'une véritable **guerre d'influence** a été engagée par nos compétiteurs stratégiques. C'est notamment le cas en matière humanitaire, alors que face à la multiplication des crises, à leur allongement et leur caractère plus complexe, les besoins en aide humanitaire ne cessent de croître dans le monde. C'est dans ce contexte que la **stratégie humanitaire de la République française 2023-2027**⁷ prévoit notamment d'augmenter le montant des financements humanitaires à hauteur d'**1 milliard d'euros par an dès 2025**. La France entend aussi veiller à ce qu'aucune crise ne soit laissée de côté, alors que la guerre en Ukraine et la situation dans la bande de Gaza ont notamment éclipsé d'autres crises, à Haïti comme au **Soudan**. Ce dernier est le lieu de la « *pire crise de*

⁷ Pour en savoir plus : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/strategie-humanitaire-de-la-france-2023-2027/>

déplacement au monde » selon l'UNICEF, qui estime que « *davantage d'enfants pourraient mourir de malnutrition et de maladies que des conséquences directes du conflit* »⁸.

En outre, cette rencontre a permis de faire le point sur l'action de la diplomatie française en direction de la **Conférence du désarmement**, alors que l'UIP débattait d'une résolution sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Après que l'ambassadrice a présenté l'organisation de la mission française et son rôle, les échanges ont essentiellement porté sur l'état des discussions dans le cadre genevois de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), qui constitue le cadre international de négociations sur les SALA. Adoptée en 1980, la CCAC est un instrument international visant à faire respecter l'application du DIH aux armements, et notamment des principes de discrimination et de proportionnalité. Il s'agit d'une institution « *éprouvée* », à laquelle plus de 120 Etats sont désormais parties. Depuis 2017, un Groupe d'experts gouvernementaux (GGE) a été mandaté dans le cadre de la CCAC afin de définir et d'encadrer les SALA. La France a été à l'initiative de l'inscription des SALA à l'ordre du jour de la CCAC en 2013, et a reçu le soutien de l'Allemagne à partir de 2014. Après deux années d'intenses négociations au sein du GGE, onze principes directeurs sur les technologies émergentes dans le domaine des SALA ont été adoptés en 2019, ce dont peut se féliciter la diplomatie française. De leur côté, les parlementaires ont fait état des discussions engagées dans le cadre de l'UIP à ce sujet.

* * *

⁸ Pour en savoir plus : <https://www.unicef.fr/article/soudan-la-guerre-engendre-la-pire-crise-de-deplacement-au-monde/>